

Rapport annuel 2015

Boîte de réception



ciembre 2014



ASSOCIATION DES MÉDECINS DU CANTON DE GENÈVE

Sommaire

Billet du président de l'AMG	page 4
Assemblée générale	page 5
Conseil	page 7
Assemblée des présidents des groupes de spécialistes	page 9
Bureau du Conseil	page 10
Secrétariat	page 13
Commission de déontologie et de conciliation	page 14
Groupe d'accompagnement des procédures en économicité	page 15
Groupe de médiation patients-médecins	page 16
Evolution de l'effectif des membres 2015	
Nouveaux membres	page 17
Décès, membres passifs, membres en congé	page 18
Démissions, exclusions, pertes de la qualité de membre	page 19
Etat des membres au 31 décembre 2015	page 19



Billet du président de l'AMG

L'année 2015 a d'abord été marquée par la tenue de trois assemblées générales centrées sur la création d'une **Boîte de réception AMG des coûts facturés aux assurances-maladie et accident obligatoires** par tous les membres de notre association. Cette décision d'obtenir, par un financement commun, des statistiques à l'échelle de tous les membres de l'AMG, en laissant à chacun le libre choix de son canal de facturation ou de transmission de ses données, est historique et fondamentale : elle s'inscrit dans la défense de la valeur du point tarifaire cantonal – au bénéfice finalement de tous les médecins –, qui s'est affirmée au fil des ans comme une priorité du Conseil de l'AMG. Il faut se rappeler la décision du Tribunal administratif fédéral, du 20 novembre 2014, qui a fait échec à la prétention de Santésuisse de réduire de plus de 10% notre valeur de point, pour comprendre la cohésion et la détermination de nos membres.

Le secret médical est intangible. Cette évidence, maintes fois réaffirmée, n'est plus une certitude depuis la décision des autorités politiques de créer une brèche dans le secret médical. L'AMG n'a eu cesse de le défendre en refusant l'obligation faite à tout médecin de l'enfreindre sur simple demande de l'autorité administrative. La notion de pesée des intérêts, qui appartient au médecin selon le Code pénal, pourrait disparaître et avec elle les bases mêmes de notre pratique médicale seraient remises en cause : sachant que toute information serait obligatoirement transmise, la confiance et les confidences de tout patient, seules garanties d'une approche thérapeutique optimale, seraient amoindries.

Comme en 2014, l'année 2015 s'est terminée par **une victoire judiciaire** : un médecin neuchâtelois a obtenu raison contre ASSURA dans l'affaire des doubles titres. Par décision du 22 septembre, le Tribunal fédéral a donné gain de cause au Dr Alain Mantegani : comme bien d'autres médecins, ASSURA l'avait arbitrairement écarté de sa liste de médecins de famille au prétexte que, au bénéfice d'une double spécialisation, il serait de ce fait plus onéreux qu'un simple médecin généraliste. Le droit et la raison l'ont emporté, le bon ordre des choses rétabli. Cette victoire est capitale dans la poursuite de notre lutte pour le libre choix du médecin, que le peuple suisse a massivement approuvé en 2008 et 2012. Véritable fil rouge de notre association, ce principe est fondamental.

Un immense merci à tous ceux qui, par leurs actions, leurs prises de paroles, leurs présences constructives dans des groupes de travail, des commissions ou des assemblées, ont permis à notre association de défendre ses valeurs et ses principes.

Michel Matter
10 avril 2016

Assemblée générale

Durant l'exercice 2015, l'AMG a tenu trois Assemblées générales les 26 janvier, 1^{er} juin et 16 novembre.

L'Assemblée extraordinaire tenue le 26 janvier 2015 : après la décision du Tribunal administratif fédéral du 20 novembre 2014 de maintenir la valeur du point cantonal à 96 centimes, l'Assemblée, par 156 Oui, 1 non et 5 abstentions, a décidé :

- que la défense collective des médecins de l'AMG devait reposer une connaissance précise des coûts facturés aux assurances-maladie et accident obligatoires par tous ses membres et de leur évolution et que le financement de la collecte des données devait être à charge de tous ses membres;
- que le coût de la récolte des données nécessaire à cette défense serait ajouté à la cotisation annuelle de base;
- et que mandat était donné au Conseil de l'AMG de préciser les modalités pratiques de cette décision et de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2015.

L'Assemblée tenue le 1^{er} juin 2015 :

- a reçu les nouveaux membres qui ont prêté serment (cf. page 17);
- a adopté le rapport annuel de l'AMG 2014 ainsi que les comptes pour l'exercice 2014, à l'unanimité, décharge en étant ainsi donnée au Conseil;
- a adopté, par 142 oui, sans opposition et 12 abstentions, les modalités proposées par le Conseil pour mettre en œuvre la décision votée par l'Assemblée du 26 janvier 2015 : l'Assemblée décide ainsi la création, en collaboration avec la Caisse des médecins, d'une *boîte de réception AMG* des données anonymisées de la facturation LAMal et LAA des membres de l'AMG et en valide les diverses implications pour ses membres.

L'Assemblée tenue le 16 novembre 2015 :

- a reçu les nouveaux membres qui ont prêté serment (cf. page 17);
- a élu comme membre du Conseil le Dr Pierre-Alain Courvoisier, pour un premier mandat de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2015; a réélu les docteurs Florence Emery Montant, Joachim Karsegard, Mitsuko Kondo Oestreicher et Philippe Vandeplass pour un second mandat de 4 ans; a réélu pour un dernier mandat de 2 ans les docteurs Didier Châtelain et Alain Lironi, qui auront ensuite atteint la limite statutaire des 12 ans au Conseil;



- a désigné, à l'unanimité avec deux abstentions, 8 délégués titulaires à la Chambre médicale de la FMH et à la SMSR pour les années 2016 à 2019 : docteurs Michel Matter, Jean-Claude Brückner, Didier Châtelain; Florence Emery Montant, Jean-Pierre Grillet, Joachim Karsegard, Alain Naimi et Pierre-Alain Schneider, ainsi que 6 délégués suppléants amenés à remplacer les délégués titulaires indisponibles : docteurs Bertrand Jacot Des Combes, Marc Lacour, France Laurencet, Bernadette Maurice, Alexandre Mossaz et Philippe Rheiner;
- par 142 oui, 1 non et 7 abstentions, a porté la cotisation 2016 à 980 CHF (y compris la cotisation SMSR), tenant ainsi compte des décisions prises lors des assemblées générales du 26 janvier et 1^{er} juin 2015; elle a ainsi définitivement validé la mise en œuvre de la *boîte de réception AMG* des données anonymisées de la facturation LAMal et LAA des membres de l'AMG;
- a assisté à la remise au Dr André Assimacopoulos du diplôme d'honneur, que le Conseil lui a attribué, en date du 8 décembre 2014, conformément à l'article 11 des statuts de l'AMG;
- a adopté le budget 2016 à l'unanimité avec 4 abstentions;
- conformément à l'article 13, al. 2, lettre e des statuts, a désigné un nouveau réviseur des comptes, à savoir Rawlinson & Hunter Audit SA (34, rue de l'Athénée, 1206 Genève), à l'unanimité avec 17 abstentions, dont le 1^{er} mandat de révision des comptes de l'AMG portera donc en 2016 sur les comptes 2015;
- après avoir entendu Me Philippe Ducor rappeler les règles, bien établies dans le Code pénal, concernant le secret médical et sa levée, puis analyser les menaces que le projet de loi 11404 faisait peser sur le secret médical avec ses conséquences néfastes pour le patient, le médecin comme pour la société (fin du lien de confiance entre le médecin et le patient détenu, confusion entre le rôle du médecin traitant en milieu carcéral et le rôle du médecin expert, risque accru pour la société), a adopté à l'unanimité une résolution demandant notamment au Conseil de l'AMG, au cas où le projet de loi serait adopté, de prendre toute initiative utile en vue d'en gommer les aspects négatifs.

Conseil

Durant l'exercice 2015, le Conseil s'est réuni à dix reprises. Présidé par le Dr Michel Matter, président de l'AMG, il était composé durant cette année des docteurs Jean-Claude Brückner, Didier Châtelain, Florence Emery-Montant, Joachim Karsegard, Mitsuko Kondo Oestreicher, Marc Lacour, France Laurencet, Alain Lironi, Jean Locher, Bernadette Maurice, Christophe Mégevand, Michel Montessuit, Alain Naimi, Fady Rachid, Philippe Vandeplas, Laurent Bernheim (Faculté de médecine), Jean-Michel Gaspoz (HUG), Patrick Saudan (AMAHUG) et Christophe Fehlmann (AMIG).

Outre ses tâches statutaires, en particulier celles relatives à la qualité de membre de l'AMG, le Conseil a traité notamment les dossiers suivants :

21 janvier 2015

Séance conjointe avec l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes, consacrée aux points suivants :

Valeur du point tarifaire (VPT) après la décision du Tribunal administratif fédéral du 20 novembre 2014 sur le maintien de la VPT à 96 centimes

Préparation de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier.

Planification hospitalière - DRG

Rabais des 10 %

23 février 2015

Suivi de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier

Secret médical

Assistances médicales

Pharmacie publique aux HUG

Initiative Joder et charte de collaboration entre les professionnels de la santé

Page de l'Annuaire *Que faire en cas d'urgence ?*

23 mars 2015

Valeur de point tarifaire : audition de Mes Bernard Ziegler et Tobias Zellweger

Suivi de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier

Scrutin fédéral du 14 juin 2015 sur la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain

Conseil d'administration de CTESIAS

Décision du Tribunal fédéral relatif à *Zur Rose*

20 avril 2015

Préparation de l'Assemblée générale du 1^{er} juin

Votation du 14 juin sur l'avenir de la procréation médicale assistée

Indemnisation des délégués à la Chambre médicale

Candidature au conseil d'administration de CTESIAS



18 mai 2015

Modalités de mise en œuvre de la décision de l'AG extraordinaire du 26 janvier à soumettre à l'AG du 1^{er} juin
Présentation des comptes 2014
MEDES

22 juin 2015

Mandats en matière d'économicité et de médiation
Enquête AMG 2015 sur la couverture des soins ambulatoires
Suivi de l'Assemblée générale du 1^{er} juin
Secret médical

31 août 2015

MonDossierMedical.ch
Mise en œuvre des modalités approuvées par l'AG du 1^{er} juin sur la création d'une *Boîte de réception AMG* des données de facturation LAMal et LAA de ses membres
Elections fédérales 2015
Préparation de l'Assemblée générale d'automne
Enquête AMG 2015 sur la couverture des soins ambulatoires
Commission de déontologie
Défraiement des membres se rendant sur mandat à une réunion hors de Genève

5 octobre 2015

Préparation de l'AG du 16 novembre
Validation pour signature des contrats AMG - NewIndex SA
Désignation des experts en honoraires selon l'art. 18, al. 9 des statuts
Secret médical

2 novembre 2015

Projet de budget 2016
Préparation de l'Assemblée générale du 16 novembre
Secret médical
ASSURA et les doubles titres
Résultats de l'enquête AMG 2015 sur la démographie médicale

7 décembre 2015

Adoption de critères pour figurer dans les pages *Urgence* de l'AMG ou dans une rubrique à créer *Centres ouverts au-delà des heures ouvrables habituelles (8 h - 18 h) d'un cabinet*
Conventions avec les assureurs
Commission de déontologie : désignation d'un nouveau président et d'un nouveau membre
Mise en œuvre de la *Boîte de réception AMG* des données de facturation LAMal et LAA : désignation d'une commission du suivi
Rétrocessions des laboratoires : prise de position AMG

Assemblée des présidents des groupes de spécialistes

L'Assemblée des présidents s'est réunie à cinq reprises durant l'exercice 2015. Cette assemblée se compose de l'ensemble des présidents de groupe des spécialités représentées à l'AMG. Il s'agit d'un organe consultatif, qui a pour but de faciliter les flux d'information dans les deux sens entre les groupes et le Conseil. Se réunissant dans la semaine qui précède une réunion du Conseil, elle est habilitée à émettre des préavis à son intention sur les sujets qu'il est appelé à traiter.

Lors de ses diverses séances, l'Assemblée des présidents a notamment abordé les sujets suivants :

21 janvier 2015

Séance conjointe avec le Conseil consacrée aux points mentionnés suivants :
Valeur du point tarifaire (VPT) après la décision du Tribunal administratif fédéral du 20 novembre 2014 sur le maintien de la VPT à 96 centimes
Préparation de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier.
Planification hospitalière -DRG
Rabais des 10 %

18 mars 2015

Suivi de l'Assemblée extraordinaire du 26 janvier
Inclusion de la rémunération des médecins dans les DRG ?
Actualisation des conventions d'hospitalisation privée
Introduction de clauses d'exclusion de couverture dans les assurances RC professionnelles des médecins pour les patients américains ou canadiens
Zur Rose : décision du Tribunal fédéral
Assistants médicales
Secret médical
Initiative parlementaire Joder

6 mai 2015

Problématique des expertises à charge
Médecine et bureaucratie
Expert tarifaire et expert en économie dans les groupes de spécialistes
Conventions tarifaires privées
Chambre médicale du 7 mai et SMSR
Assemblée générale du 1^{er} juin
Votation du 14 juin sur la procréation médicalement assistée



26 août 2015

Accorder plus d'autonomie a personnel soignant : réponse de l'AMG à la procédure de consultation

Mise en œuvre des modalités approuvées par l'AG du 1^{er} juin sur la création d'une

Boîte de réception AMG des données de facturation LAMal et LAA de ses membres

Conventions tarifaires d'hospitalisation privée

Economicité et médiation : bilan et perspectives

Désignation par les groupes de répondants economicité et honoraires

4 novembre 2015

Assemblée générale du 16 novembre

Secret médical

ASSURA et les doubles titres

Résultats de l'enquête AMG 2015 sur la démographie médicale

Cliniques privées

Bureau du Conseil

Durant l'exercice 2015, le Bureau a été composé des docteurs Michel Matter, président, Didier Châtelain, vice-président du Bureau, Alain Lironi, trésorier, et Fady Rachid, secrétaire. Il s'est réuni hebdomadairement le lundi comme à l'accoutumée (37 séances). En date du 12 juin, il a tenu une séance hors les murs consacrée notamment à l'usurpation de titres et au suivi de l'Assemblée générale du 1^{er} juin.

Le Bureau de l'AMG traite les affaires en cours et prépare les dossiers à l'intention du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes et de l'Assemblée générale. Son rôle est également de recevoir des représentants des associations ou organismes qui souhaitent exposer leur point de vue auprès de l'AMG. Il assume en outre la fonction de comité de rédaction de *La lettre de l'AMG*.

Parmi les centaines d'objets traités en 2015, on se contentera ici de souligner les **grandes problématiques qui ont le plus mobilisé le Bureau** durant cet exercice :

- **En liaison avec la politique professionnelle** : définir et faire adopter le principe d'une politique de défense collective des médecins qui repose sur une connaissance précise des coûts facturés aux assurances-maladie et accident obligatoires par tous les médecins et de leur évolution, définir les modalités pratiques pour parvenir à cet objectif et initier leur mise en œuvre, examiner les multiples consultations engagées par la FMH ou le Conseil fédéral, défense du secret médical, préavis à l'intention du Conseil concernant la candidature de nouveaux membres (15 préavis, dont 2 après une audition).

- **En liaison avec la politique du canton** : commissions de structure chargées d'étudier les ouvertures de postes universitaires, avenir de la formation des assistant-e-s de médecin, *monitoring* des coûts de la santé, projet *MonDossierMedical.ch*, relations avec les HUG, prises de position sur le projet de loi du Conseil d'Etat *PL 11404 modifiant la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP – E 4 10) – Devoir d'information*, qui met en cause l'essence du secret médical.
- **En liaison avec la politique fédérale** : suivi de nombreux dossiers concernant les conditions-cadres de la pratique de la médecine, comme la révision du TARMED et la saga de la clause du besoin, engagement dans la campagne de la votation fédérale du 14 juin en faveur du nouvel article constitutionnel (art. 119, al. 2, lettre c) sur la procréation médicalement assistée, etc.
- **Sur le plan administratif** : préparation des comptes et des budgets, vente des parts de l'AMG dans MEDES, relations avec les assureurs, gestion du personnel.

Le président de l'AMG, qui préside le Conseil, son Bureau et l'Assemblée des présidents a conduit de très nombreuses séances à l'AMG, entretenu des contacts avec des organismes variés, et participé comme représentant de l'AMG à des séances :

- de la Chambre médicale de la FMH, de la Société médicale de la Suisse romande et de la Conférence des sociétés cantonales de médecine;
- de partenaires institutionnels comme la Direction générale de la santé (Commission quadripartite chargée d'accompagner la mise en place de la clause du besoin, médecin cantonal, pharmacien cantonal) et l'OFPC;
- de deux commissions du Grand Conseil : le 5 mars, il a été auditionné, avec Me Philippe Ducor, avocat conseil de l'AMG, par la Commission judiciaire et de la police à propos sur le projet de loi *PL 11404 modifiant la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP – E 4 10)* ; le 15 juin, avec le Dr Didier Châtelain, par la Commission des pétitions sur la pétition *P 1940 : Pharmacie publique aux HUG = Mort programmée des pharmacies de quartier*;
- de commissions dépendant du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (*Groupe de travail chargé de proposer et coordonner une série d'actions visant à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé, Groupe de travail chargé de coordonner la prise en charge des urgences médicales*) et du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (*Groupe de travail chargé de la formation d'assistant-e médical-e*);
- de la Faculté de médecine (*Commission de l'enseignement*), des HUG (*Conseil d'administration, Commission paritaire de planification et de prospective hospitalo-universitaire*) et de l'Association PRISM;



- avec nos multiples partenaires : Société Médicale de Genève, Genève-Cliniques, Fédération des Entreprises Romandes, HON, Médecine et Hygiène, PlanèteSanté, PharmaGenève, PhysioGenève, etc.

De nombreux médecins de l'AMG ont participé :

- **à la vie de la FMH** : Jean-Claude Brückner, Didier Châtelain, Florence Emery Montant, Jean-Pierre Grillet, Joachim Karsegard, France Laurencet, Michel Matter, Alain Naïmi, Pierre-Alain Schneider et Philippe Rheiner comme *délégués à la Chambre médicale*; Jean-Claude Brückner comme membre de sa *Commission de gestion*; Jean-Pierre Grillet comme *délégué à l'Académie suisse de la qualité médicale (ASQM)*; Brigitte Zirbs Savigny comme *déléguée à l'Assemblée annuelle des délégués pour les questions des assistantes médicales*;
- **à diverses institutions ou commissions officielles** cantonales : Michel Matter au Conseil d'administration des HUG, Didier Châtelain au Conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), Jean-Claude Brückner (jusqu'au 27 mai), puis Fady Rachid au Conseil d'administration de CTESIAS, Dominique Hegelbach au Conseil d'administration des Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, Bertrand Jacot Des Combes au Conseil de la Fondation pour la prévention du cancer du sein, Pierre-Alain Schneider au Conseil de la Fondation IRIS, Gilles Mérier au Comité du *Projet MonDossierMedical.ch*, Marc Leckie à la *Commission consultative en matière d'addictions*, Pierre-Alain Schneider à la *Commission consultative chargée d'évaluer les titres étrangers en médecine*, Michel Matter à la *Commission quadripartite consultative en matière de limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge des assurances*, Laurent Pinget (médecine interne générale), Guy Donati (ophtalmologie), Eric Mégevand (gynécologie et obstétrique), Thierry Glauser (médecine pratiquant des interventions de type chirurgical ou diagnostique) à la *Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients*, Philippe Vandeplas à la *Commission consultative de l'aide sanitaire urgente*, Jacqueline Caillat à la *Commission sur les violences domestiques*, Alain Lironi à la *Commission consultative en matière de planification hospitalière*, Joachim Karsegard à la *Commission de coordination du réseau de soins et maintien à domicile*, Dominique Belli à la *Commission de l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (CCIJBEP, qui a vécu sa dernière séance au mois de juin 2015)*, Brigitte Zirbs Savigny au *Conseil interprofessionnel pour la formation* (jusqu'au 31 août 2015), **ou informelles** : Philippe Schaller au *Réseau de Soins Asile* de l'Hospice général, Konstantine Buxtorf Friedli au groupe de travail réunissant médecins et médecins-dentistes autour de la mise en œuvre de la révision de l'Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (ODim), Michel Matter et Sylvia Quayzin au Groupe de travail *Urgences psychiatriques-santé mentale à domicile*.

Secrétariat

Sur le plan de son personnel (3,6 postes répartis entre 4 collaborateurs : Mmes et MM. Françoise Perrier, Patrizia Ferin, Roger Steiger et Paul-Olivier Vallotton, secrétaire général), la marche du secrétariat en 2015 a été marquée par la stabilité de l'équipe.

Sur le plan opérationnel, l'équipe du secrétariat :

- a répondu aux usuelles, mais innombrables demandes d'informations de patients ou de médecins relatives aux domaines les plus divers : recherche d'un médecin, attribution des droits de pratique, ouverture ou fermeture d'un cabinet, procédures d'économicité ouvertes par Santésuisse, annuaires escrocs, secret médical, commandes d'imprimés divers, questions relatives à la conservation des dossiers médicaux, aux assurances, problèmes de personnel dans les cabinets médicaux, conditions d'adhésion à l'AMG, questions d'honoraires ou de déontologie, etc.
- a géré le changement de statut des membres ainsi que l'admission de 80 nouveaux médecins (cf. pages 17 à 19);
- a organisé la tenue des trois Assemblées générales, assuré le secrétariat du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes, du Bureau et de la Commission de déontologie;
- a assuré l'organisation de deux séminaires à l'intention des médecins nouvellement installés (les 3 et 17 mars : 37 participants, et les 30 septembre et 14 octobre 2014 : 28 participants);
- en collaboration avec l'OCIRT, a organisé un séminaire, qui a eu lieu le 14 mars, sur l'impact des horaires à la carte, des locaux partagés et du nomadisme sur la santé;
- a organisé pour une centaine de participants une séance d'information, le 11 mai, sur le nouveau droit de la protection, présenté par M. Thierry Wuarin, président du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant;
- a organisé une conférence de presse le 14 juin en faveur du nouvel article constitutionnel (art. 119, al.2, lettre c) sur la procréation médicalement assistée (votation du 14 juin);
- a assuré la parution de *La liste officielle des membres 2015*, de dix numéros de *La lettre de l'AMG* et, pour la cinquième fois, la parution de *l'Annuaire genevois de professionnels de la santé* à destination de tous les ménages du canton (230'000 exemplaires);
- a géré la mise à jour quotidienne du site Internet de l'AMG www.amge.ch, amélioré l'application iPad /Android *MedAMGe* et mis en ligne la revue de presse 4 fois par semaine.

Commission de déontologie et de conciliation (CDC)

Membres : docteurs Pierre Beck (président, interniste), Luisa Jacot Des Combes (psychiatre), Jean-Marc Reymond (interniste), Claudio Soravia (chirurgien), assistés de Me Philippe Ducor, avocat-conseil de l'AMG, et de Mme Françoise Perrier, secrétaire. Les membres sont élus par le Conseil pour 4 ans : à l'exception de Mme Luisa Jacot Des Combes, qui a débuté son premier mandat de 4 ans le 1^{er} janvier 2014, les autres membres ont commencé leur premier mandat en septembre 2008, qui a été renouvelé pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013. Par courrier du 17 août 2015, le président Beck a remis au Conseil de l'AMG sa démission de président et de membre de la CDC pour le 31 décembre 2015.

La CDC s'est réunie huit fois au cours de l'année 2015 pour traiter dix-sept affaires à la suite de plaintes de médecins ou de patients.

Quatre concernaient des litiges entre confrères; treize des plaintes d'un patient contre un médecin. Trois de ces litiges étaient encore en cours d'instruction à la fin de l'année.

Quatre médecins ont comparu personnellement devant la Commission pour être entendus.

La procédure de conciliation, prioritaire autant qu'elle est possible, a réussi dans un conflit entre deux médecins.

Une sanction (blâme) a été prononcée pour infraction au Code de déontologie de la FMH. Pour d'autres plaintes, où nous n'avons pas constaté de violation du Code de déontologie de la FMH, les procédures ont permis d'encourager certains confrères à améliorer la communication et l'information entre eux et dans la relation médecin-patient. Des qualités telles que la disponibilité à l'écoute et une réponse claire et rapide aux demandes permettent d'éviter bien des conflits.

Deux recours sont pendants devant la Commission de déontologie de la FMH. Un autre a abouti à la confirmation par la Commission de déontologie de la FMH de notre décision de sanction en première instance.

Une séance du groupe des présidents des commissions romandes de déontologie, en présence de juristes de la FMH, a permis de constater la grande diversité de fonctionnement des commissions de déontologie. Dans les grands cantons, une commission fonctionne *in corpore*. Dans d'autres, les litiges se règlent par l'entremise du président de l'Association médicale cantonale.

Un modèle de *Règlement régissant la procédure applicable devant la commission de déontologie de la Société de médecine* est entré en vigueur le 29 août 2015. Ce modèle de règlement contient tant des dispositions impératives quant à leur contenu - pour les commissions de déontologie cantonales comme pour la Commission de déontologie de la FMH - que des dispositions optionnelles laissées à la discrétion des sociétés cantonales. L'AMG adaptera son propre règlement en conséquence. Enfin, une banque de données anonymisées et confidentielles est en cours d'essai pour permettre aux différentes commissions de déontologie de connaître les décisions et sanctions de

toute la Suisse, dans un but d'harmonisation. Je remercie vivement les membres de la Commission, Me Philippe Ducor et Mme Françoise Perrier pour leur engagement et leur compétence. Après huit années, je remets la présidence de la CDC au Dr Jean-Marc Reymond et souhaite la bienvenue à un nouveau membre, le Dr Pierre-Alain Schneider, dont nous avons pu apprécier les grandes qualités lorsqu'il présidait l'AMG.

Dr Pierre Beck

Groupe d'accompagnement des procédures en économicité

L'article 32 LAMal impose aux prestataires de soins d'agir de façon *économique, adéquate et efficace*. L'article 56 précise le devoir de contrôle de ce caractère économique.

En l'absence d'une convention tarifaire avec Santésuisse pour le canton de Genève, les procédures en économicité se déroulent sous la direction de l'office romand de Santésuisse. Les collaborateurs de cet office et les membres du groupe d'accompagnement ont des contacts réguliers. Les médecins dont les indices statistiques sont remarquables se voient interpellés en trois étapes : *lettre d'information*, *demande d'entretien* et enfin *convocation pour conciliation et rétrocession éventuelle*.

Sur demande, l'AMG peut apporter un soutien technique aux membres concernés par ces procédures. Cette intervention est d'autant plus efficace qu'elle est requise dès la première étape. Une défense efficace dépend de la disponibilité de données structurées concernant le mode de facturation du cabinet. A ce jour, une analyse type *Miroir du cabinet* de CTESIAS reste le document le plus pertinent.

En 2015, les procédures ont porté sur les chiffres statistiques de 2013. En ce qui concerne le canton de Genève, Santésuisse a envoyé 70 (44 dans le rapport 2014) *lettres d'information*, convoqué 17 (21) médecins pour un *entretien* et cité 5 (13) médecins en *séance de conciliation*.

36 confrères (7 en 2014) ont demandé à être conseillés pour répondre à la *lettre d'information*, 5 (10) ont demandé à être aidés pour préparer un *entretien* et 3 (2) ont requis la présence de l'AMG lors de la séance de *conciliation*. La conciliation s'est conclue sans rétrocession pour un confrère, l'issue des deux autres dossiers n'a pas été communiquée par les intéressés à l'AMG. A défaut d'accord, Santésuisse peut porter le dossier devant le Tribunal arbitral des assurances.

Cet exercice a été marqué par le coup de projecteur statistique porté sur les disciplines de psychiatrie et de pédopsychiatrie. Il apparaît que ces deux spécialités comptent à Genève plus de 25 % de cabinets dont les indices ANOVA dépassent le seuil statistique admis (10 % en moyenne suisse pour les autres disciplines).

Le canton de Genève n'a pas de convention tarifaire, de ce fait il n'y a pas, comme dans la majorité des autres cantons, de commission paritaire pour traiter les procédures en économicité.



Une modification de l'article 56 LAMal (art.56, al. 6, 23.12.2011), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, impose aux fournisseurs de prestations et aux assureurs de convenir d'une méthode de contrôle du caractère économique des prestations, ce dans un délai de 12 mois. A ce jour aucun modèle convaincant n'a été proposé par les partenaires. Le délai de mise en place étant dépassé, la loi donne la faculté au Conseil fédéral d'imposer son propre modèle. Aucune nouvelle à ce sujet ne nous est parvenue à ce propos pendant l'année sous revue.

Le groupe de travail est composé des docteurs Jacqueline Caillat, Jean-Claude Brückner et André Assimacopoulos, qui agissent sur mandat du Conseil de l'AMG.

Dr Jean-Claude Brückner

Groupe de médiation patients-médecins

Ayant constaté lors de sa séance du 22 mars 2010 que le contrôle des honoraires selon l'article 30 des statuts ne fonctionnait pas à satisfaction, le Conseil, sur proposition du Bureau, a décidé que celui-ci mènerait une politique expérimentale sous l'angle de la médiation entre patients et médecins. Lors de sa séance du 5 décembre 2011, il en a confié le mandat aux docteurs Jean-Claude Brückner et Jacqueline Caillat, mandat qui a été renouvelé ensuite chaque année. En raison de la charge importante représentée par les problèmes d'économicité, les docteurs Brückner et Caillat ont fait part au Conseil de leur volonté d'être déchargés de leur mandat de médiation. Lors de sa séance du 22 juin 2015, le Conseil a désigné les docteurs Marc Lacour et France Laurencet pour les remplacer.

Le nombre de plaintes est en constante diminution : 29 dossiers ont été traités en 2013, 23 en 2014 et 9 en 2015 :

- ces 9 plaintes concernaient toutes une question de facturation, en général pour de faibles montants;
- 7 ont été traitées par le secrétariat : 1 plainte a été classée sans suite, l'intéressé ayant renoncé à compléter le dossier; 1 plainte, émanant d'un patient bien connu, s'est réglée par l'écoute; 1 plainte a été traitée en liaison avec le président d'un groupe; 1 plainte était fondée sur une erreur commise par un établissement hospitalier; 3 plaintes ont été renvoyées aux médecins concernés, le patient devant s'adresser au médecin préalablement à toute intervention auprès de l'AMG;
- 2 plaintes ont été traitées par le Groupe : 1 plainte concernait la facturation d'un renseignement obtenu par téléphone, cas dans lequel le médecin n'a pas voulu modifier sa note d'honoraires dans le sens souhaité par la patiente; l'autre plainte concernait la facturation de prestations que le patient n'avait pas demandées : le Groupe a établi un rapport, qui a été accepté par les deux parties

En règle générale, ces plaintes n'aboutissent à l'AMG que par manque de dialogue entre le patient et son médecin (ou son secrétariat).

Dr Jacqueline Caillat et Dr Jean-Claude Brückner (jusqu'au 30 juin 2015)

Dr Marc Lacour et Dr France Laurencet (dès le 1^{er} juillet 2015)

Evolution de l'effectif des membres 2015

Nouveaux membres : 80 nouveaux membres ont été admis

Hana	ABOU ZEID	Arman	KHACHATRYAN
Sabrina	ANDERSON DE LA LLANA	Julien	LAMBIEL
Niroshini Violet	ARIARAJAH REGUEIRO	Cédric	LANIER
Pasquale	AURILIA	Laura	LLOBET
Neda	BAROUTI	Vanessa	MABY-MOTTET
Evgueni	BEKNAZAR	Axel	MACHADO
Jean-Luc	BENDECK	Emile	MAHITCHI
Michael	BERNIMOULIN	Caroline	MANGE-TIMIS
Bastien	BRAILLARD	Christelle	MEKUI VERNIERO
Edith	BRANDAO FARINELLI	Giorgio	MICHALOPOULOS
Léo	BUHLER	Giada	MINEN BAH
Maud	CAMP-WACHSMUTH	Rania	MOHAMED
Jean-Paul	CASEZ	Grégory	ORNON
Anne-Laure	CHAMBRE	Olga	PASSARIN
Ramzi	CHATTI	Nicolas	PEGURET
Helena	CLAYTON	Samuel	PÉRIVIER
Alessandra	COEYTAUX JACKSON	Milagros	QUIROZ HEIGS PFEFFER
Letizia	CONTI	Alexandra	RAGETH
Alexander	CUNO	Liliana-Ethel	ROLDAN ZAGARRA
Arachk	DE GORSKI	Christine Anne	ROSSIER
Olivier	DOURTHE	Julien	SAGUES
José Francisco	DUDA MACERA	Maral	SAHIL
Nicolas	DUFRESNE	Bruno	SCHMITT
Isabelle	FABREGUET	Céline	SECRETAN-WAEFLER
Frouzan	FARAHBOD	Annik	SIEGRIST
Donato	FERRARA	Ragnetta	STEPANIAN
Adrien Jean	FLEURY	Henri	SUNTHORN
Vanessa	FLEURY-NISSEN	Veronica	TARDIEU-MASPOLI
Gino	GEMAYEL	Valérie	ULDRY
Caroline	GERSTEL	Christopher	VAN ISSUM
Marie-Thérèse	GIORGIO	Annick	VEILLARD
Céline Michèle	GIRARDIN	Milena	VEIZOVIC POLIC
Boris	GOJANOVIC	Jordi	VIDAL FORTUNY
Nicolas	GOLAY	Tileman-Dothias	VON SCHOEN-ANGERER
Özgür	GÜRER	Philippe	VOSTREL
Anne-Chantal	HERITIER BARRAS	Sophie	WALDVOGEL ABRAMOWSKI
Thomas	HOLZER	Caroline	WERNER
Caroline	HUBER	Ann	YEBOAH KASONGO KABUYA
Paula Camila	ISAZA MAUGET	Maroun	ZAROUR
Céline	JUDAS-MARECHAL	Mario	ZORZOLI



Décès : 23 confrères nous ont quittés

Conrad	BODMER	10.05.2015	Annette	PANCHAUD	20.04.2015
Nicole	BOVET-DUBOIS	28.02.2015	Hermann	PLATTNER	12.04.2015
Gorjana	BRANCA-MILISIC	01.02.2015	Michel	ROBERT	11.03.2015
Jacques	CHATILLON	10.06.2015	Michel	RUFFIEUX	12.10.2015
Jean-Dominique	DEMOTTAZ	06.01.2015	Rodolphe	SURBER	27.10.2015
Rezan	GABAY	16.05.2015	Luc	THUDICUM	28.09.2015
Gérard	GAUTHIER	08.12.2015	Gabor	VARADI	27.12.2015
Daniel	GRIN	20.10.2015	Jean	VLASTOS	22.04.2015
Jacques	LILLA	10.11.2015	Jean-Marc	VON GUNTEN	05.11.2015
Georges-Gustave	MEILLAND	27.05.2015	Michel	WEBER	16.09.2015
Danielle	MULLER-ROULET	13.03.2015	Sven	WIDGREN	14.10.2015
Aurelio	MUNAFO	18.01.2015			

Membres passifs (33)

Pierre	BADEL	Michael	KROPF
Jean-Jacques	BENE	Michelle	LALIVE D'EPINAY
Ronald	BODMER	Louis	LOUTAN
Yolande	BOTTA-KAUER	Martine	LOVEY VIRGILLITO
Jadwiga	COSANDEY-SKALSKI	Guy	MARTIN
Raymond	DARDEL	Catherine	ORCI-DARIER
Corinne	DE MOERLOOSE	Begona	PENALOSA
Jean-Philippe	DUFOUR	Françoise Rose	POSTERNAK
Pierre	EGGER	Laurence	POSTERNAK
Yves	GAUDIN	Josiane	RACINE STAMM
Eric	GIRARDIN	Guilda	RAHMIM
Pierre	GUIBENTIF	René	RIZZOLI
Daniel	GUIGNARD	Jean-Etienne	RYSER
Charles-Antoine	HAENGGELI	Marie-Claire	VONLANTHEN
Catherine	JACCARD KREIS	Marc	ZIMMERMANN
Thérèse	KOHLER-BAUD	Marie-Line	ZIMMERMANN
Laurent Roger	KOLO CHRISTOPHE		

Membres en congé (13)

Michèle	BATOU	Andreas	GROSCURTH
Gabriela	BIVOL-HOBSON	Michel	KHALIL
Jan	BROEDEMANN	Bernadette	MAITRE
Sorin Yann	BRUDASCA	Dominique	URBAN
Vanessa	CHATELAIN FONTANELLA	Olivia	VEIT
Saskia	DITISHEIM	Nuray	YAROL
Sandra Véronique	GIANNELLI		

Démissions (20)

Olivier	BERCLAZ	Gilles	GODINAT
Nadia	BESSIRE	Verena	LANDAIS
Sinikka	CALANDRA	Chinh	LINH
François	CLERGUE	Fabienne	LOSEY
Michael	COLIN	Irene	RADOVANOVIC POURNARAS
Marie-Jeanne	COMTE	Céline Dominique	REVAZ-KUCHLER
Alain	DAVET	Marion	RIGHETTI-VELTEMA
Philippe	DELEAMONT	Barbara	SPAHN
Habib	FARPOUR	Laurent	THIEL
Jean Henri Dominique	FASEL	Maria Gabriella	VINCENTI

Exclusions administratives (2)

Vincent	LECOQ
Guilhem	SEBAN

Pertes de la qualité de membre pour non-renouvellement d'un congé (9)

Christian	BERRET
Ralph	BRAUN
Perrine	GRANGER
Martin	KAMMERER
Jeanne	MEGEVAND-GUDINCHET
Ilinca	ROMOSCANU
Michel	ROUILLER
Alain	SPAHN
Daniel	SUTER

Etat des membres au 31 décembre 2015 :

soit :	2794 membres	(1083 femmes, 1711 hommes),
	2291 membres actifs	(944 femmes, 1347 hommes)
	473 membres passifs	(121 femmes, 352 hommes)
	30 membres en congé	(18 femmes, 12 hommes)